

Vers ma route



Bilan qualitatif et quantitatif 2025

Table des matières

Rappel des objectifs inscrits à la convention (cf article 2).....	3
Bilan quantitatif	3
Âge des bénéficiaires	4
Niveau de formation des bénéficiaires	5
Composition de la famille.....	7
Quels ont été les suites de parcours des bénéficiaires de l'action au cours de l'année d'exercice ventilés de la manière suivante ?.....	8
Bilan qualitatif	10
Les modalités d'accueil et d'accompagnement des participants	10
____ Sur les territoires Somme Santerre et Cinq Vallées.....	11
____ Sur le territoire d'Amiens.....	12
Les objectifs ont-ils été atteints ?.....	12
Les partenariats mobilisés.....	14
Les moyens mobilisés pour la réalisation de cette action.....	15
Les modalités d'évaluation	16
Les principaux motifs de sortie de l'action	17
____ Sur le territoire des Cinq Vallées.....	17
____ Sur le territoire Somme Santerre.....	18
____ Sur le territoire d'Amiens.....	19
Le contenu de l'action a-t-il évolué en cours de déroulement ?.....	20
____ Sur le territoire des Cinq Vallées.....	20
____ Sur le territoire Somme Santerre.....	21
____ Sur le territoire d'Amiens.....	21
Les modalités de travail mises en œuvre avec les services du Département (Territoires d'action sociale et services de la DILE).....	22
____ Sur le territoire des Cinq Vallées.....	22
____ Sur le territoire Somme Santerre.....	22
____ Sur le territoire d'Amiens	23
Les modalités de travail mises en place avec les référents RSA mandatés par le Département.....	23
Les difficultés rencontrées pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs.....	24
____ Territoire Somme Santerre et Cinq Vallées.....	24
____ Sur le territoire d'Amiens	25
Quelles sont les pistes d'amélioration/d'évolution de l'action pour 2025 ?.....	25

AAP INSERTION 2022/2025

BILAN DE L'ACTION 2025

Opérateur de l'action : APFE

Territoires d'action sociale concernés : Somme Santerre, Amiens, Cinq Vallées

Intitulé de l'action : Vers ma route

Rappel des objectifs inscrits à la convention (cf article 2)

Objectif principal (*quel était le but à atteindre en fin d'action ?*)

- Permettre aux bénéficiaires de l'action d'acquérir une mobilité pérenne et durable, adaptée aux besoins et au projet professionnel visé.
- Identifier clairement des solutions locales et durables aux problèmes de mobilité qui constituent un frein à l'insertion professionnelle, savoir se repérer, connaître les moyens de transport mobilisables (train, bus, ...), les cartes, plans, GPS... et savoir les utiliser.
- Rendre autonomes les bénéficiaires dans leurs déplacements personnels et professionnels.
- Accompagner les bénéficiaires au passage du code de la route et dans l'obtention du permis de conduire.

Bilan quantitatif

Nombre de mesures prévues à la convention : 240 personnes en file active

Nombre de mesures réalisées : 642 accompagnements sur l'année 2025.

Territoires	Amiens	Cinq vallées	Somme Santerre	Total
Nombre de suivis	132	236	274	642

Amiens : 63 accompagnements Vers ma route et 69 accompagnements Plateforme mobilité, soit 132 accompagnements au total.

Cinq Vallées : 199 accompagnements Vers ma route et 37 accompagnements Plateforme mobilité, soit 236 accompagnements au total.

Somme Santerre : 257 accompagnements Vers ma route et 17 accompagnements Plateforme mobilité, soit 274 accompagnements au total.

Quel a été le nombre de bénéficiaires du RSA (et ayants droit éventuels) ayant participé à l'action :

Cinq Vallées : **190** bénéficiaires du RSA ont été accompagnés, soit **80 %** des bénéficiaires.

Somme Santerre : **190** bénéficiaires du RSA ont été accompagnés, soit **69,3 %** des bénéficiaires.

Amiens : **84** bénéficiaires du RSA ont été accompagnés, soit **63,6 %** des bénéficiaires.

Âge des bénéficiaires

Tranche d'âge	Moins de 25 ans	De 25 à 40 ans	De 40 à 55 ans	Plus de 55 ans	Total
Somme Santerre (Coach carrière)	83	138	50	3	274
APFE (Cinq Vallées / Picardie Maritime)	26	131	73	6	236
Amiens (AAJ)	19	63	45	5	132
Total	128	332	168	14	642

Pour le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

Cette année encore, le groupe d'âge le plus représenté est celui des 25-40 ans soit 55,5% des bénéficiaires, ce pourcentage a légèrement baissé par rapport à 2024, cependant celui du groupe des personnes âgées de 40 à 55 ans a augmenté de presque 10%.

Dans notre accompagnement, il est important de créer un climat de confiance pour des individus qui manquent souvent d'assurance et ont une estime de soi fragile.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Il est intéressant de noter que les personnes âgées de 25 à 40 ans sont souvent celles qui bénéficient le plus de l'action « Vers ma route », ce qui correspond à la moitié des bénéficiaires accompagnés (50,4%).

Entre 25 et 40 ans, les individus traversent des étapes importantes telles que l'entrée dans la vie professionnelle, le démarrage d'une famille ou encore des changements dans leur carrière. Ces transitions peuvent entraîner un besoin accru de mobilité, que ce soit pour des raisons personnelles (déménagement) ou professionnelles (insertion professionnelle, changement de travail, évolution de carrière).

Les personnes dans cette tranche d'âge cherchent souvent à développer leur autonomie, et cela inclut la mobilité.

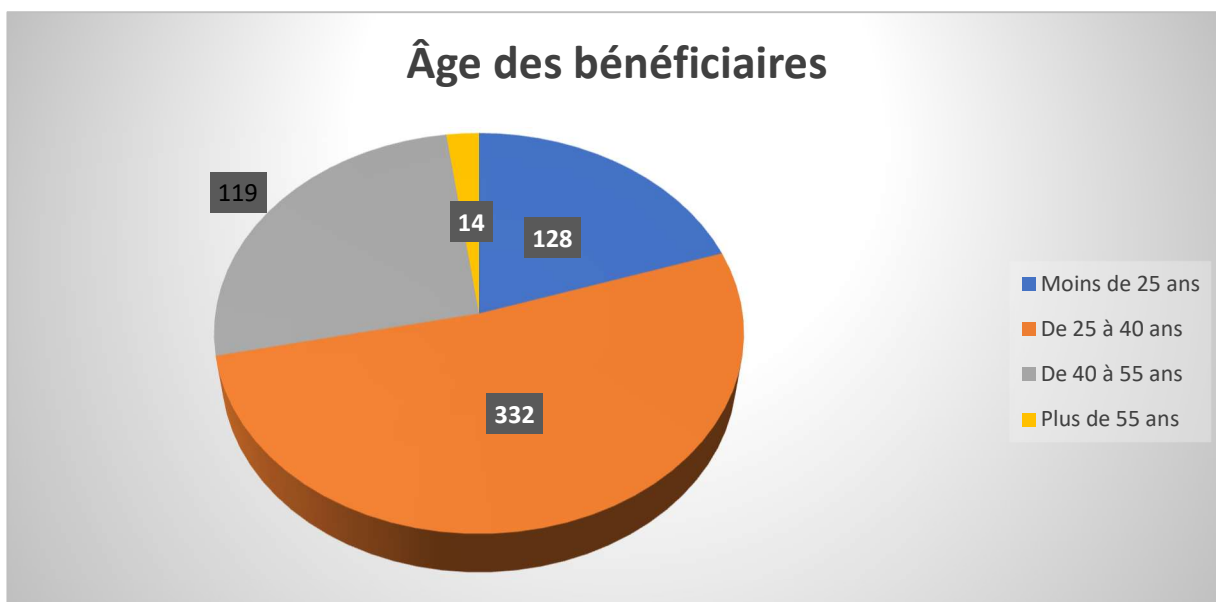
En résumé, cette tranche d'âge constitue un groupe clé car elle est en pleine évolution sur le plan de la carrière et de la vie personnelle, avec des besoins spécifiques en termes de mobilité qui nécessitent un accompagnement particulier.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

Le groupe d'âge le plus représenté est celui des 25-40 ans, soit 47,7 % des bénéficiaires.

Pour conclure :

Les bénéficiaires accompagnés sur l'action Vers ma route sont majoritairement âgés de 25 à 40 ans pour les 3 territoires (51,7 %). 19,9 % ont moins de 25 ans, 26,2 % entre 40 et 55 ans et 2,2 % ont plus de 55 ans.



Niveau de formation des bénéficiaires

Niveau formation	1	2	3	4	5	6	7	Total
Somme Santerre (Coach carrière)	34	92	115	26	5	2	0	274
APFE (Cinq Vallées / Picardie Maritime)	27	99	89	16	2	2	1	236
Amiens (AAJ)	2	34	42	37	7	5	5	132
Total	63	225	246	79	14	9	6	642

Pour le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

Sur le territoire des Cinq Vallées de la Somme, le public accompagné dans le cadre de l'action « Vers ma route » se caractérise majoritairement par un niveau de formation infra-bac.

Les parcours scolaires des bénéficiaires sont souvent marqués par des ruptures précoces, parfois dès le collège, ce qui engendre des difficultés durables en matière d'apprentissage, notamment en compréhension écrite, en mémorisation...

Ces fragilités scolaires ont un impact direct sur l'estime de soi et la confiance en leurs capacités. Pour beaucoup de bénéficiaires, les expériences antérieures d'échec scolaire ont installé un sentiment de dévalorisation, renforçant les freins à l'engagement dans un parcours de formation ou d'insertion professionnelle.

Face à ces constats, l'accompagnement proposé dans le cadre de l'action « Vers ma route » accorde une place centrale sur l'adaptation des séances afin de favoriser la compréhension des contenus, à travers l'utilisation de supports pédagogiques variés (Kahoot, applications...), de moyens mnémotechniques, ainsi qu'un travail systématique d'explication et de reformulation des questions

du code de la route. Les séances deviennent parfois des cours de français pour expliquer certaines formulations (Exemple : Je peux / Je dois).

Pour une grande partie des bénéficiaires, la préparation du code de la route constitue le premier diplôme travaillé et, pour certains, le premier diplôme obtenu. Cette réussite joue un rôle déterminant dans la revalorisation personnelle des participants.

À l'inverse, lorsque les bénéficiaires ne sont pas en capacité de se présenter à l'examen du code de la route à l'issue des six mois d'accompagnement, le risque de renforcement du sentiment d'échec est réel. Cette situation peut réactiver des vécus scolaires et professionnels difficiles. C'est pourquoi l'action prévoit, lorsque cela est pertinent, la poursuite de certains accompagnements au-delà de la durée initiale grâce à un renouvellement de l'action, afin de s'adapter au rythme d'apprentissage individuel, de sécuriser le parcours et d'éviter une rupture préjudiciable à la dynamique engagée.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Les personnes que nous accompagnons le plus sur l'action « Vers ma route » sont souvent celles ayant un niveau de formation équivalent au CAP ou BEP (42%).

Les personnes titulaires d'un CAP ou BEP sont souvent dans des secteurs où les déplacements sont fréquents, que ce soit pour se rendre sur des lieux de travail, se rendre à des chantiers, ou encore pour des tâches professionnelles nécessitant de se déplacer sur différents sites (par exemple, dans les métiers du bâtiment, de la restauration, ou des services). Il est donc nécessaire pour cette catégorie de travailleurs d'obtenir rapidement le permis de conduire, afin d'exercer leur activité.

Pour la plupart d'entre eux, l'apprentissage du code de la route peut s'avérer difficile, notamment pour la compréhension des questions et du vocabulaire (par exemple « facultatif »). Cette problématique est également à prendre en compte pour les bénéficiaires n'ayant aucun diplôme.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

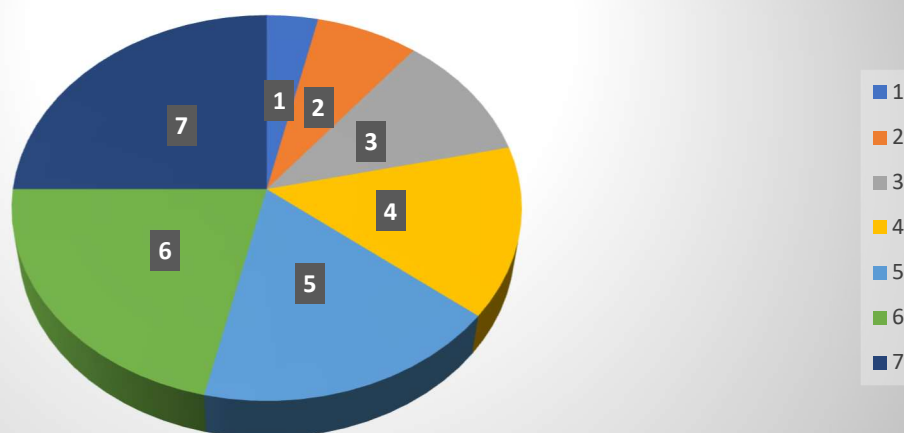
La majorité des bénéficiaires a un niveau infra-bac. Les bénéficiaires ont arrêté l'école très tôt ce qui entraîne souvent des difficultés dans l'apprentissage.

L'examen du code de la route est souvent le premier examen travaillé pour la plupart des participants. Pour la majorité des bénéficiaires, l'apprentissage du code de la route s'avère difficile, notamment pour la compréhension et le vocabulaire spécifique lié à la sécurité routière. Ce n'est pas un vocabulaire utilisé au quotidien, ce qui rend l'apprentissage beaucoup plus complexe. Nous devons travailler différentes méthodes d'apprentissage, et trouver des moyens mnémotechniques afin de faciliter l'apprentissage au rythme de chacun. C'est pourquoi certains accompagnements sont poursuivis au-delà des 6 mois.

Pour conclure :

Pour les 3 territoires, la majorité des personnes accompagnées ont un niveau de formation infra-bac (83,2%). C'est pourquoi la majorité des personnes accompagnées rencontrent des difficultés cognitives, ce qui ralentit leur apprentissage du code de la route. Ainsi, les six mois d'accompagnement s'avèrent souvent insuffisants, nécessitant des demandes de renouvellement fréquentes.

Niveau de formation



Composition de la famille

Composition	Seul avec enfant	Seul sans enfant	Couple avec enfant	Couple sans enfant	Total
Somme Santerre (Coach carrière)	54	127	63	30	274
Cinq Vallées / Picardie maritime (APFE)	56	89	75	16	236
Amiens (AAJ)	49	39	32	12	132
Total	159	255	170	58	642

Sur le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

En 2025, la composition familiale est assez hétérogène.

L'accompagnement sur le dispositif "Vers ma Route" peut s'avérer complexe pour les bénéficiaires ayant des enfants, en raison de difficultés liées à la garde. Des absences surviennent parfois lorsque les participants ne trouvent personne pour s'occuper de leurs enfants, notamment en cas de maladie. Dans certains cas, les mamans sont autorisées à venir avec leurs enfants. Ces éléments constituent souvent des obstacles à l'accompagnement, et la durée de 6 mois peut s'avérer insuffisante pour garantir des résultats probants.

L'action permet de préparer les bénéficiaires à anticiper les enjeux de la garde d'enfants dans une perspective d'insertion professionnelle. En effet, trouver une solution de garde fiable et adaptée devient essentiel si les participants décrochent un emploi à l'issue de l'accompagnement. L'action les sensibilise ainsi à cette nécessité et les aide à identifier les ressources disponibles, comme les crèches ou les assistantes maternelles.

Au quotidien, les intervenants s'efforcent de soutenir la réussite des personnes accompagnées, tout en devant constamment s'adapter aux difficultés rencontrées.

Pour résumer, les difficultés des publics accompagnés restent variées (âge, niveau de formation, composition de la famille). Tous ces composants sont des freins à l'accompagnement et le délai des 6 mois est parfois trop court pour s'enorgueillir d'une quelconque réussite. Malgré tout, les intervenants travaillent chaque jour pour accompagner les bénéficiaires dans la réussite du passage du code de la route. Les difficultés rencontrées deviennent alors une force et une motivation dans le processus

d'apprentissage.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

La majorité des personnes accompagnées dans le cadre de l'action "Vers ma route" sont des individus seuls sans enfant (46,3%). Ce constat peut s'expliquer par plusieurs facteurs.

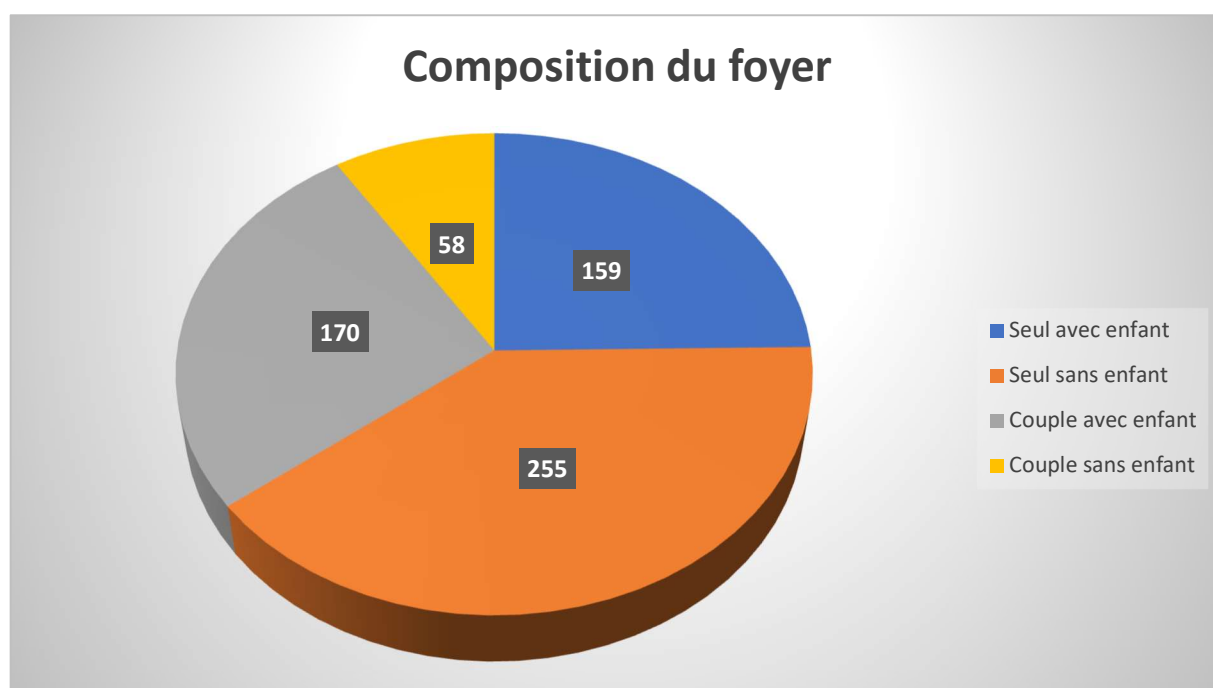
Les personnes seules, sans responsabilités parentales immédiates, peuvent avoir des besoins spécifiques de mobilité liés à leur recherche d'emploi, d'autonomie, sans être contraints par des obligations comme l'accompagnement scolaire ou la garde d'enfants. De ce fait, ils disposent d'une plus grande flexibilité pour se consacrer pleinement à des démarches d'insertion et de formation.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

37,1 % des bénéficiaires sont des mamans célibataires. Pour cette catégorie, devoir conjuguer vie de famille, entretien de leur domicile, recherche d'emploi, ne leur permet pas de se consacrer pleinement à l'apprentissage du code de la route. Elles sont parfois accompagnées par plusieurs structures en même temps, ce qui s'ajoute à leur emploi du temps.

Pour conclure :

Les bénéficiaires en couple sans enfant sont minoritaires sont l'accompagnement Vers ma route (9%). Nous retrouvons principalement des personnes seules avec (24,8%) ou sans enfant (39,7%), et en couple avec enfant (26,5%).



Quelles ont été les suites de parcours des bénéficiaires de l'action au cours de l'année d'exercice ventilés de la manière suivante ? (*À adapter selon les cas*)

Pour le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

L'action « Vers ma route » est un dispositif qui permet aux personnes de lever des freins à la mobilité (aide à l'apprentissage du code de la route, aide aux montages de dossiers pour demander des aides financières à différents organismes, accompagnement éventuellement à la prise des transports en commun, aide aux différentes démarches administratives pour récupérer le permis suite à une

invalidation de celui-ci).

Sur l'année 2025, l'action « Vers ma route » a concerné 199 accompagnements. À la date de clôture du bilan, 69 parcours sont toujours en cours, soit environ 35 % des situations.

Résultats liés au passage du code de la route

Parmi l'ensemble des bénéficiaires, 57 personnes (29 %) se sont présentées à l'examen du code de la route. Sur ce total, 50 l'ont obtenu, soit un taux de réussite de près de 88 % parmi les candidats présentés, et 25 % de l'ensemble des personnes accompagnées.

Par ailleurs, 9 bénéficiaires disposent d'un financement en cours pour poursuivre leur parcours mobilité et accéder à l'examen du permis de conduire.

Renouvellements de parcours

19 personnes (environ 10 %) ont bénéficié d'un renouvellement de parcours lorsque la situation le justifiait. Parmi elles, 10 accompagnements sont encore en cours, 6 ont abouti à l'obtention du code, 1 personne a passé l'examen sans réussite et 2 ont abandonné.

Ces renouvellements ont permis de sécuriser certains parcours fragiles et d'aboutir à des réussites concrètes.

Sorties de parcours et interruptions

Plusieurs sorties s'expliquent par des évolutions de situation : 30 bénéficiaires (15 %) ont interrompu leur accompagnement en raison d'une reprise d'emploi, d'un problème de santé ou d'un déménagement. Ces sorties ne traduisent pas nécessairement un échec mais une réorientation du parcours.

On dénombre également 22 abandons en cours d'accompagnement (11 %).

Parcours menés à terme sans présentation à l'examen

Enfin, 17 personnes (9 %) sont allées au bout de leur accompagnement sans se présenter à l'examen du code. Pour ces situations, l'action a néanmoins permis un travail sur la mobilité, les compétences de base et la remobilisation, avec parfois une orientation vers des solutions alternatives. Ces personnes sont systématiquement orientées vers une autre action (Coaching social, S'engager vers l'emploi...) afin de ne pas rompre le parcours d'insertion.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Au total, sur l'année 2025, 194 personnes sont sorties du dispositif « Vers ma route ». Parmi celles-ci :

- 26 sorties vers l'emploi ;
- 18 sorties vers une formation ;
- 150 sorties sans solution (emploi ou formation).

Parmi les sorties sans solution :

- 126 personnes sont sorties car elles étaient arrivées à terme de leur accompagnement ;
- 4 personnes pour déménagement ;

- 15 personnes pour non-respect des engagements ;
- 5 pour raison de santé.

Il est important de préciser que les sorties sans solution ne concernent pas uniquement les accompagnements liés au code de la route. Nous avons également soutenu des personnes dans le financement de leurs heures de conduite, ainsi que dans l'achat ou la location d'un véhicule.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

18 personnes sont sorties du dispositif Vers ma route :

- 6 sont allés au bout de leur parcours et ont obtenu le code de la route ;
- 2 personnes sont sorties pour déménagement ;
- 6 ont été sortis pour non-respect des engagements ;
- 1 est sorti pour emploi ;
- 2 sont sortis pour formation ;
- 1 est sorti pour raison de santé.

45 personnes sont toujours en suivi.

Bilan qualitatif

Les modalités d'accueil et d'accompagnement des participants

L'action s'est déroulée sur l'année 2025.

Sur les territoires Somme Santerre et Cinq Vallées, nous faisons en sorte d'intervenir au plus près des participants. Ainsi, nous intervenons sur plusieurs lieux et principalement dans des locaux communaux ou des locaux internes à chaque structure. À ce jour, des difficultés se font ressentir pour la réservation de certains bureaux car la demande est grandissante. Sur Amiens, l'action a lieu dans les locaux d'Amiens Avenir Jeunes uniquement.

Coach Carrière	MDSI de Moreuil, Mairie d'Ailly-sur-Noye, aux Apprentis d'Auteuil à Montdidier, espace Émile Luciani à Ham et MDSI d'Eppeville, Centre de vie et Mairie à Nesle, Mairie de Rosières-en-Santerre et Récup'aire, MDSI de Chaulnes, CCAS et Mairie de Roye, Mission Locale de Roye et Montdidier.
APFE	En interne : Doullens, Liomer Externe : Airaines, Conty, Flixecourt, Saint Ouen, Poix de Picardie, Ailly sur Somme, Picquigny, Molliens, Dreuil et Oisement.
AAJ	30 avenue de Picardie à Amiens

Pour les territoires Somme Santerre (Coach Carrière) et Cinq Vallées (APFE) :

A réception de la fiche de prescription, les participants sont reçus pour un premier entretien individuel de présentation de l'action. L'entretien peut être organisé en tripartite avec le prescripteur. L'engagement des participants dans l'action est contractualisé lors de cet entretien. Nous les informons que c'est un travail conjoint avec les référents RSA, afin de les mobiliser dans leur parcours. Lors de ce premier

entretien, nous remplissons également une fiche diagnostic pour comprendre leurs difficultés et pouvoir travailler à les résoudre. Le référent identifie les besoins et les objectifs en termes d'aide à la mobilité, cela permet d'établir un plan d'actions.

Une fois les personnes intégrées, le suivi est réalisé à raison d'un à deux entretiens individuels d'une heure par mois.

Pour le territoire des Cinq Vallées, lorsque cela est possible, les bénéficiaires peuvent être accueillis une fois par semaine afin de garder un rythme de travail soutenu pour les personnes ayant des difficultés.

Pour le territoire Somme Santerre, des ateliers collectifs sont organisés régulièrement afin d'apporter une dimension supplémentaire à l'apprentissage et au suivi des bénéficiaires. Nous les organisons principalement au sein des Mission Locale de Roye et Montdidier, aux Apprentis d'Auteuil à Montdidier, à la MDSI de Roye, à la Mairie de Nesle, à Récup'aire à Rosières-en-Santerre et au Centre Social de Ham.

L'action commence par des entretiens individuels notamment pour compléter le dossier administratif du bénéficiaire. En effet, nous les accompagnons dans leurs démarches de demande de permis de conduire sur le site ANTS, de récupération du permis de conduire, de demandes d'aides financières. Les premiers entretiens nous permettent également de détecter plus facilement des difficultés lors de l'apprentissage du code de la route et d'établir une relation de confiance avec le participant.

Les personnes que nous accompagnons ayant des freins au niveau de la mobilité, un suivi téléphonique peut être proposé en cas de difficultés pour venir au rendez-vous. Les échanges téléphoniques permettent de maintenir un suivi régulier et d'encourager les participants.

Un contact régulier permet de maintenir la motivation et le rythme de travail. Les participants souscrivent à la plateforme ENPC Ediser afin de pouvoir s'exercer au code de la route chez eux. Ils ont accès au Prépacode + qui leur donne accès à des séries d'entraînement et d'examen et à des vidéos et cours commentés. Ces accès nous permettent de suivre à distance la progression des bénéficiaires.

Pour les personnes n'ayant aucune connexion internet, un livre de code est proposé. Des prêts de tablettes peuvent également être mis en place sur le territoire des Cinq Vallées. Nous préconisons également à ces personnes de se rendre à la médiathèque de leur village s'il y en a une, afin de pouvoir se connecter, visionner les cours et de réaliser des séries de code.

Nous travaillons également avec la CAF pour faciliter l'équipement numérique du foyer. Des fiches et des sites sont également communiqués aux participants pour les notions sur lesquelles ils rencontrent des difficultés.

Les rendez-vous sont donnés au plus proche du domicile, en Mairie le plus souvent. Il est à noter que l'APFE a fait le choix d'acquérir des locaux à Doullens. Si les participants n'ont aucun moyen de transports une demande peut être faite via le service « transport solidaire » de l'APFE.

C'est pourquoi sur le territoire Somme Santerre, de nouvelles permanences sont organisées à Chaulnes et Ailly-sur-Noye. Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer jusqu'au lieu de rendez-vous, les transports solidaires des Astelles sont sollicités.

Pour les personnes rencontrant des difficultés de lecture, les conjoints ou enfants sont invités à venir à un entretien afin de leur expliquer le fonctionnement de l'application et l'aide qu'ils peuvent apporter tout au long du suivi. De plus, pour l'examen du code de la route une inscription sur une session DVS est alors proposée et expliquée.

Il est nécessaire d'accompagner les bénéficiaires de l'action dans l'apprentissage. Bien souvent, le code de la route est le premier examen qu'il passe. Nous les accompagnons donc dans la démarche d'apprendre à apprendre. D'autre part, les participants ont besoin d'être rassurés et écoutés. Ils ont souvent des craintes à passer le code de la route.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

Suite à la réception de la prescription, le bénéficiaire reçoit une convocation pour un entretien diagnostic.

Lors de ce premier entretien, le référent de l'action présente l'accompagnement et identifie les besoins et objectifs en termes d'aide à la mobilité. Des objectifs et un plan d'actions sont définis et contractualisés.

98 % des bénéficiaires en 2025 ont été orientés sur l'apprentissage du code de la route. Des cours de code sont dispensés chaque semaine sur différentes plages horaires au sein de l'auto-école sociale d'Amiens Avenir Jeunes, ce qui apporte une plus-value dans le parcours des bénéficiaires. Chaque participant choisit 2 cours par semaine selon leur disponibilité parmi les 6 qui leur sont proposés.

Dès le début de l'engagement, l'outil Prépacode via l'application Kopilote est mis à leur disposition pour une durée de 6 mois (pour 12 euros). Cela permet aux bénéficiaires de progresser plus rapidement et de travailler leur code à domicile.

Le référent ayant une visibilité sur l'outil, cela permet de faire le point sur le travail réalisé mais aussi sur le manque d'investissement et de régularité si nécessaire.

Nous les accompagnons également dans leurs démarches à la création de leur dossier « Demande de permis de conduire » sur l'ANTS, ainsi que sur les différentes plateformes de service d'inscription à l'examen du code de la route.

Pour les personnes rencontrant des difficultés de connexion à internet, nous leurs conseillons de se rapprocher de la médiathèque de leur choix. La salle informatique de nos locaux peut être mise à leur disposition.

Durant la période d'accompagnement, des ateliers de sécurité routière ainsi que des cours thématiques et spécifiques comme la mobilité douce, mobilité dématérialisée, sont proposées au sein de l'auto-école sociale.

Les objectifs ont-ils été atteints ? (Présentez les éléments significatifs en termes d'impact positif pour les participants)

Nous pouvons dire que les résultats ont été atteints et que nous continuons à poursuivre nos efforts pour que les personnes qui viennent à nos rendez-vous puissent accéder au code de la route, tout cela dans un bon état d'esprit.

De plus, bien connaître le territoire ainsi que les référent(e)s avec lequel(le)s nous travaillons en étroite collaboration est primordial pour une réussite totale.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Nous pouvons affirmer que les objectifs que nous nous étions fixés pour l'année 2025 ont été atteints. D'une part, avons continué de travailler sur la visibilité de notre action sur le territoire du Somme Santerre et à fournir une information homogène auprès de nos partenaires. Cela passe par le développement continu de collaborations, de présentations auprès des professionnels et des

bénéficiaires et de permanences mises en place. Ces initiatives ont contribué à diversifier les sources de prescriptions, permettant notamment d'en recevoir davantage de la Mission Locale et de France Travail.

Nous avons accentué la mise en place d'ateliers collectifs autour de diverses thématiques (sécurité routière, code de la route, aides financières...) sur plusieurs secteurs du territoire (Roye, Montdidier, Rosières-en-Santerre, Nesle).

Les objectifs ont été atteints, dans la mesure où un plus grand nombre de bénéficiaires ont obtenu le code cette année (41). L'année dernière, lors du bilan, nous étions à 23 codes obtenus. Nous avons également 9 personnes qui ont obtenu le permis de conduire.

De plus, un plus grand nombre de bénéficiaires ont pu profiter de ce dispositif. En effet, nous avons accompagné 174 personnes l'année dernière, contre 274 personnes en 2025.

Par ailleurs, nous avons réussi à atteindre la file active de 100 personnes en accompagnement sur plusieurs mois. Certains mois, la file active n'est pas atteinte, malgré le fait que le nombre de personnes en accompagnement soit supérieur à 100.

Pour le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

Les objectifs de l'action peuvent être considérés comme globalement atteints au regard des résultats observés et de l'impact mesurable auprès des participants.

Sur l'année d'exercice, 199 accompagnements ont été réalisés et 69 parcours sont encore en cours à la date du bilan.

L'objectif prioritaire d'accès au code de la route a produit des résultats significatifs : 57 bénéficiaires, soit 29 % des personnes accompagnées, ont présenté l'examen, et 50 l'ont obtenu, ce qui représente un taux de réussite de près de 88 % parmi les candidats présentés.

Par ailleurs, 6 financements sont en cours et 3 ont été obtenus afin de permettre la poursuite des démarches liées à la mobilité.

Au-delà des résultats chiffrés, l'impact positif se mesure également dans la remobilisation des participants. Le dispositif favorise une reprise de rythme, une implication régulière dans les rendez-vous bimensuels et une progression des méthodes d'apprentissage. Les temps individuels et collectifs permettent aux bénéficiaires de mieux identifier leurs capacités, de reprendre confiance en eux et de partager leurs difficultés.

Les renouvellements de parcours (19 situations, soit environ 10 %) ont d'ailleurs permis de consolider certains accompagnements fragiles, avec à la clé 6 réussites à l'examen du code.

Même lorsque le passage du code n'aboutit pas, le travail engagé autour de la mobilité, de l'organisation personnelle et du respect des engagements constitue un levier utile pour la suite du parcours.

Sur les 199 accompagnements réalisés, 22 personnes ont abandonné en cours de parcours (soit environ 11 %) suite à des absences répétées et injustifiées et 30 ont interrompu leur suivi pour des raisons externes telles qu'une reprise d'emploi, un problème de santé ou un déménagement (soit 15

%). À cela s'ajoutent 17 bénéficiaires (9 %) ayant mené leur parcours à terme sans se présenter à l'examen.

Ainsi, près de 35 % des situations ont donné lieu à une sortie anticipée ou sans passage du code, ce qui explique mécaniquement un nombre de présentations à l'examen plus limité (57 passages).

La qualité du partenariat territorial et la coordination avec les référents de parcours constituent un facteur déterminant de réussite. La bonne connaissance du territoire et des acteurs permet d'adapter les orientations et de proposer des solutions complémentaires lorsque nécessaire.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

Le principal objectif de l'action est l'apprentissage et l'obtention du code de la route.

Les cours de code collectifs hebdomadaires dispensés par un moniteur auto-école permettent de créer une dynamique de groupe, faciliter l'échange entre participant et prendre conscience de ses capacités et compétences en matière de mobilité. C'est aussi un moyen de gagner en confiance en soi. Les entretiens individuels mensuels permettent à chacun de travailler sur les points faibles, répondre à leurs interrogations et faire le point sur l'avancement de leur progression via l'application Kopilote. La majorité des bénéficiaires est motivée à venir aux cours de code collectif, mais il est plus difficile de les faire venir en entretien individuel. Des entretiens téléphoniques ont été mis en place pour certaines personnes, principalement les mamans célibataires.

L'impact auprès des participants est très positif puisque le dispositif correspond totalement aux besoins des bénéficiaires. On peut donc considérer que les objectifs sont atteints. Toutefois, il n'est pas possible pour l'ensemble des participants de passer l'examen du code de la route dans le délai du contrat d'engagement.

Les partenariats mobilisés

- Les travailleurs sociaux du département (les assistantes sociales, les accompagnants socioprofessionnels, France travail, la MLIFE) qui identifient les personnes ayant besoin d'être accompagnées pour lever le frein de la mobilité
- La plate-forme ANTS pour la demande de permis de conduire et la création du numéro NEPH
- ENPC Ediser qui nous fournit les Prépacode ainsi que les livres de code
- La DDTM pour les examens DYS
- Le Compte Personnel de Formation
- La sécurité routière pour différents ateliers
- Les sociétés de transport en commun (Ametis, buscyclettes, SNCF, Trans80, Transdev) et transport solidaires (APFE, Les Astelles, La Croix Rouge, Association Saint-Jean)
- Les garages solidaires (Association St Jean / Garage de l'avenir) pour la réparation des véhicules
- Les auto-écoles et auto-écoles sociales
- Synapse 3I pour les orientations et le suivi des bénéficiaires
- Les Apprentis d'Auteuil, un partenariat a été mis en place en 2024 avec Coach Carrière (des interventions sont organisées tous les 15 jours dans leurs locaux à Montdidier)
- Les organismes de formation (GRETA Roye et Montdidier, AIDEQ à Ham)
- Somme Emploi Service

- La Région Hauts-de-France
- Les plateformes de covoiturage : Bus Citoyen et Blablacar
- Espoir 80
- Le Mail
- La Mission Locale / MEEF
- ACI Avre-Luce-Noye
- Convergence France
- Le GRETA pour le passage de l'ASR sur Amiens
- Mob'in
- Wimoov
- Démarches simplifiées (réactiver le numéro NEPH)
- SRGEA80
- Les médiathèques de Saint Ouen, Airaines, Ailly-sur-Somme et l'Agora de Doullens ont été sollicités afin de réaliser l'atelier théorique « Prise des transports en commun »
- Humando
- Récup'aire
- L'Armée et le CSNJ de Creil pour la journée d'appel à effectuer pour les moins de 25 ans
- Les points d'examen du code de la route (La poste, Dekra, Exacode, Objectif Code)
- Mes rendez-vous permis
- Les Mairies
- France Travail
- Les réseaux de bus, Trans80 et la SNCF ont été mobilisés afin d'effectuer l'atelier pratique « Prise des transports en commun »
- L'entreprise « Cosserat », l'entreprise Dessaint et Somme Emploi Service nous ont ouvert les portes lors des ateliers pratiques « Prise des transports en commun » afin de faire découvrir des lieux historiques et des lieux de travail
- Les partenaires proposant des locations de véhicules (vélos, scooters, voitures) comme Wimoov, l'Association Saint-Jean, Coach Carrière, le Centre Social de Ham
- Le responsable du bureau de la sécurité routière en cas de problème de réactivation de NEPH
- La cheffe du bureau des droits à conduire pour connaître les différentes démarches à entreprendre pour les participants ayant eu une suspension ou annulation du permis de conduire
- L'antenne des Hauts-de-France afin de monter les dossiers d'aide financière, de suivre son avancement et d'être informé des changements potentiels
- Le Département pour les aides : Coup de Pouce pour le financement des heures de conduite et la Solution Mobilité Emploi pour l'achat ou la réparation d'un véhicule

Les moyens mobilisés pour la réalisation de cette action

• Matériels :

Chaque référent a à sa disposition : un ordinateur, une connexion internet, un téléphone, une imprimante, un scanner, un véhicule, des DVD de code. Lorsque nous utilisons nos propres locaux, nous avons également à disposition des salles de code avec vidéo-projecteur, les auto-écoles sociales ainsi qu'une salle informatique.

• Pédagogiques :

- Diagnostic numérique permettant d'établir un diagnostic de départ et d'établir un plan d'action
- Le Prépacode pour l'entraînement à la compréhension du code de la route

- Les outils « Code de la Route » : fiches pédagogiques, livre de code, DVD, affiches, ...
- Les cours théoriques thématiques (alcool, assurance, drogues, écoconduite, mobilité douce...)
- Questions sur l'approche du véhicule (au garage de l'Avenir)
- Outils de photo-langage
- Les documents d'engagement et de contractualisation de l'action
- La Sécurité Routière (sensibilisation en matière d'accidentologie et autres campagnes)
- Site ANTS
- Applications numériques (Blablacar, Amétis, SNCF, Vélib, Liligo, etc.).
- Création de l'identité numérique sur le site La Poste
- **Communication :**

La plaquette de présentation a été diffusée à l'ensemble des partenaires retenus dans le cadre de l'appel à projets lors du lancement. Une présentation dans les MDSI a été réalisée auprès des partenaires et des référents RSA.

Les modalités d'évaluation

Un diagnostic mobilité est réalisé lors du positionnement sur l'action.

Une évaluation initiale du code de la route est effectuée lors de l'intégration sur le dispositif. Grâce à l'outil Prépacode, il est possible d'évaluer les connaissances des participants, le travail réalisé et les axes d'amélioration. Les référent(e)s « Vers ma route » ont une totale visibilité sur les comptes de chaque bénéficiaire, ce qui permet de pouvoir les aider au mieux dans leur formation et corriger les points faibles pour une meilleure progression.

Tout au long de l'accompagnement, des évaluations intermédiaires sont mises en place lors des cours de code ainsi que pendant les entretiens individuels. Les ateliers collectifs favorisent un apprentissage interactif, le partage des connaissances et le développement de la confiance en soi. Ils permettent également aux bénéficiaires de prendre conscience qu'ils ne sont pas seuls dans leur parcours.

En fin de parcours, des examens blancs sont programmés avant la présentation officielle à l'épreuve théorique du code de la route. Grâce à l'application Prépacode, les bénéficiaires disposent de 163 séries d'entraînement et de 30 examens blancs.

Les principaux motifs de sortie de l'action

Pour le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

En 2025 sur 127 personnes sorties :

122 accompagnements pour le code de la route :

78 sont allés au bout de leur parcours :

- 34 ont obtenu leur code de la route (15 personnes supplémentaires ont également obtenu leur code mais sont toujours dans l'action pour leur financement permis) ;
- 8 ont tenté l'examen mais ne l'ont pas obtenu, cependant ils sont autonomes pour repasser l'examen ;
- 36 personnes ont bénéficié d'un parcours complet mais n'ont pu acquérir des connaissances suffisantes pour envisager le passage de l'examen du code de la route, 19 personnes ont pu

obtenir une demande de renouvellement.

44 personnes ont interrompu leur parcours :

- 23 pour non-respect des engagements suite à des absences répétitives et non justifiées.
- 5 ont déménagé hors du territoire.
- 9 ont obtenu un emploi, celui-ci étant incompatible avec la poursuite de l'action notamment à cause des horaires de travail.
- 1 pour formation.
- 6 sont sortis pour raison de santé.

12 accompagnements pour le permis de conduire :

- 2 ont obtenu leur financement, la conduite est en cours.
- 1 accompagnement pour un financement n'a pas abouti car la personne n'a pas souhaité poursuivre les démarches.
- 12 personnes sont actuellement en cours de suivis et sont en attente d'un retour d'un financeur (France travail / Région / Département).

En fin d'accompagnement :

A la fin de chaque accompagnement, les participants sont réorientés vers leur référent RSA. Ils ont en leur possession leur Cerfa 02, ou leur NEPH afin de pouvoir s'inscrire à l'examen du code de la route pour ceux qui ne l'ont pas obtenu ou pour s'inscrire en auto-école pour débiter les heures de conduite.

A chaque sortie, le référent préconise une orientation vers une autre action quand cela est possible et utile au bénéficiaire :

Sur 127 personnes sorties du dispositif :

- 28 personnes sur le dispositif « S'engager vers l'emploi »
- 19 personnes vers Coaching social
- 17 personnes vers Coaching emploi
- 1 personne vers Illectronisme
- 62 personnes n'ont pas eu de préconisations car autonome / en emploi ou formation ou personnes ayant déjà bénéficié d'autres actions.

Pour les personnes ayant obtenu leur code de la route, une présentation des auto-écoles est faite, et les coordonnées téléphoniques leur sont transmises. Dans leur bilan, un nouvel accompagnement sur le dispositif « Vers ma route » est préconisé afin de les aider à trouver des solutions de financement du permis du conduire mais également de suivre leur apprentissage de la conduite, le cas échéant.

Pour les personnes ayant besoin d'un accompagnement suite à une suspension ou annulation de permis, la DDTM est très souvent sollicitée pour connaître la situation du participant car ils sont généralement dans l'incapacité de l'indiquer. Suite à cela, le participant est guidé et conseillé dans les différentes démarches (tests psychotechniques, examens et visites médicales), et est également accompagné dans l'apprentissage du code de la route. Suite à toutes ces démarches, le participant est accompagné pour la fabrication de son permis sur l'ANTS.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

La convention prévoit 100 mesures en file active. Sur l'année 2025, nous avons accompagnés 274 personnes. Au 1er janvier 2025, 80 personnes étaient déjà engagées dans un accompagnement initié en 2024.

Sur l'année 2025, **218** orientations ont été enregistrées. Parmi celles-ci :

- **182** personnes ont intégré l'action en 2025,
- **11** personnes sont actuellement en attente d'intégration,
- **25** personnes n'ont pas été intégrées, en raison soit d'un refus du bénéficiaire, soit d'une absence de réponse malgré plusieurs sollicitations.

À noter qu'en plus des 182 personnes orientées et intégrées en 2025, 10 bénéficiaires orientés en 2024 ont intégré le dispositif en 2025, ce qui fait au total 192 intégrations (10 prescriptions de 2024 et 182 de 2025).

Les orientations proviennent de sources variées, témoignant d'un partenariat large avec les acteurs du territoire :

- Référents du Conseil départemental : 79
- Référents RSA externes (Synapse 3i, MLIFE, Espoir 80) : 53
- France Travail : 14 (8 % en 2025 face à 1 % en 2024)
- Prescriptions internes à la structure : 19
- Autres partenaires (Apprentis d'Auteuil, Récup'aire) : 36
- Plateforme mobilité solidaire : 17

Sur l'année, **194 sorties** ont été enregistrées, réparties comme suit :

- **26** sorties vers l'emploi,
- **18** sorties vers une formation,
- **150** sorties sans solution immédiate.

Parmi les **150** sorties sans solution :

- **126** personnes sont arrivés à terme de leur accompagnement,
- **4** personnes ont quitté le dispositif suite à un déménagement,
- **15** personnes pour non-respect des engagements,
- **5** personnes pour raisons de santé.

Il est important de préciser que ces sorties sans solution ne concernent pas exclusivement les accompagnements liés au code de la route. En effet, la structure a également accompagné des bénéficiaires dans le financement d'heures de conduite ou dans l'achat, la location ou la réparation d'un véhicule.

Aussi, parmi les personnes sorties de l'accompagnement, **41** ont obtenu le code et **9** le permis de conduire.

En fin d'accompagnement :

À l'issue de chaque accompagnement, nous informons le référent RSA des bénéficiaires et leur remettons un bilan détaillé. Ces derniers sont ensuite réorientés vers leur référent et disposent de tous les éléments nécessaires pour s'inscrire à l'examen du code de la route (numéro NEPH, Cerfa 02).

Un renouvellement peut être proposé, pour continuer à accompagner le bénéficiaire dans l'obtention du code de la route, dans le financement des heures de conduite ou l'achat d'un véhicule.

Pour ceux ayant obtenu le code :

Les référents RSA peuvent établir une nouvelle fiche de prescription afin de repositionner les bénéficiaires sur l'action « Vers ma route ». Cette phase de six mois est dédiée à la recherche d'une auto-école et de financements pour les heures de conduite principalement, mais aussi pour l'achat d'un véhicule.

Dans ce cadre, nous leur présentons les auto-écoles de leur secteur et leur transmettons les coordonnées correspondantes. Nous les encourageons à établir rapidement un devis, après quoi nous lançons les démarches de financement. Pour cela, nous pouvons solliciter la Région, France Travail et le Département, ainsi que leur CPF. Lorsqu'aucune aide financière n'est mobilisable, des solutions alternatives sont proposées, telles que des prêts (CAF, France Services, ADIE) ou, en dernier recours, l'auto-financement, souvent difficilement envisageable compte tenu des faibles ressources des bénéficiaires.

Conclusion :

L'année 2025 se caractérise par une activité soutenue, largement supérieure aux résultats de l'année dernière, avec un nombre plus conséquent de personnes accompagnées. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant obtenu le code de la route est en hausse, avec 41 réussites en 2025 contre 23 en 2024. Malgré un contexte parfois complexe et des situations individuelles variées, le dispositif a permis des sorties positives vers l'emploi, la formation et l'insertion par l'activité économique, tout en apportant un soutien global à la mobilité des bénéficiaires.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

En 2025, 63 personnes ont été intégrées sur le dispositif. Parmi les orientations :

- 17 proviennent des référents du Conseil Départemental ;
- 20 des référents RSA externes ;
- 2 des référents France Travail ;
- 24 en auto-prescription.

18 personnes sont sorties du dispositif Vers ma route :

- 6 sont allés au bout de leur parcours et ont obtenu le code de la route ;
- 2 personnes sont sorties pour déménagement ;
- 6 ont été sortis pour non-respect des engagements ;
- 1 est sorti pour emploi ;
- 2 sont sortis pour formation ;
- 1 est sorti pour raison de santé.

45 personnes sont toujours en suivi.

A la fin de chaque accompagnement, les participants sont réorientés vers leur référent RSA (lorsqu'ils sont encore en suivi). Un nouvel accompagnement sur le dispositif « Vers ma route » est préconisé afin

de trouver des solutions de financement pour la conduite.

Le contenu de l'action a-t-il évolué en cours de déroulement ? *Détaillez :*

Sur le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

Dans le cadre de la Journée européenne de la mobilité du 19 septembre 2025, un forum consacré à la sécurité routière et à la mobilité responsable a été organisé. Les participants ont pu s'initier à diverses activités pédagogiques et ludiques, telles que des séries de code de la route, l'utilisation d'un simulateur de conduite, des quiz interactifs, ainsi que des échanges avec les représentants de la sécurité routière. Cet événement a également permis de sensibiliser le public aux risques liés à la route, en particulier ceux associés aux addictions (alcool, stupéfiants, distracteurs, etc.). Un espace d'information a été mis en place pour présenter les différentes aides régionales en matière de mobilité, faisant de cette journée un moment riche d'échanges, de prévention et de découverte.

Pour favoriser l'émulation, la confiance en soi et le partage de connaissances, des actions collectives ont été mises en place sous forme de mini-groupes de 2 à 5 personnes, adaptés aux besoins de chacun. Parallèlement, un accompagnement individuel et collectif a été proposé simultanément lors de rencontres hebdomadaires ou pluri-hebdomadaires, généralement à raison d'un rendez-vous toutes les deux semaines. Il est désormais possible pour un participant de suivre deux groupes différents dans la même journée ou d'alterner un rendez-vous collectif et un entretien individuel lorsque cela est nécessaire.

Lorsque les participants peuvent se déplacer, des rendez-vous sur d'autres sites sont également proposés afin de multiplier les occasions d'échanges et de soutien. En cas de contraintes exceptionnelles liées à l'emploi, à un enfant malade ou à des difficultés de déplacement, un rendez-vous en visioconférence peut être organisé. Pour les personnes rencontrant des difficultés particulières, deux séances supplémentaires en visio ont été mises en place en complément des deux rendez-vous mensuels, afin de maintenir un rythme de travail hebdomadaire et un suivi régulier.

Enfin, dans une logique d'amélioration continue des pratiques pédagogiques, l'intégration d'outils ludiques et interactifs tels que des quiz numériques de type Kahoot a été amorcée et pourrait être développé davantage en 2026. Cette approche vise à favoriser l'engagement des participants, à dynamiser les temps de formation et à faciliter l'appropriation des connaissances, notamment pour les publics rencontrant des difficultés avec les formats d'apprentissage plus classiques.

Sur le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Nous avons continué de développer des partenariats avec les différents acteurs du territoire (GRETA, AIDEQ, MEEF, Mission Locale, ACI Avre-Luce-Noye, Convergence France, Centre Social, Mairies) ainsi que les ateliers collectifs. Le développement des partenariats permet de disposer de nouveaux lieux de permanences et d'intervention, ainsi que d'élargir les origines des prescriptions.

Pas le biais d'une convention avec le Département, des vélos à assistance électrique ont été achetés, et sont disponibles à la location pour les bénéficiaires accompagnés dans le cadre de nos dispositifs.

Deux forums ont été organisés dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, le 19 septembre à Roye et le 19 septembre à Ham, en collaboration avec le Département.

Nous avons mis en place l'évènement « La balade engagée vers l'emploi », le 21 mai 2025 à Rosières-en-Santerre, à destination des professionnels. Les objectifs étaient de découvrir les vélos électriques que Coach Carrière va mettre à disposition des bénéficiaires accompagnés sur les dispositifs mobilité ; apprendre à favoriser la mobilité douce dans les déplacements ; découvrir la ville de Rosières-en-Santerre, les entreprises, les services... et découvrir Récup'aire.

Nous avons été à la rencontre des Maires du territoire (Rethonvillers, Roye, Nesle, Ailly-sur-Noye), toujours dans l'optique de faire connaître nos dispositifs.

Nous intervenons désormais sur les communes d'Ailly-sur-Noye (à la Mairie) et de Chaulnes (MDSI) afin d'accentuer la proximité avec les bénéficiaires et pallier aux difficultés de déplacement. Pour les personnes restantes encore éloignées des lieux de permanences, nous sollicitons les Astelles pour un transport.

Sur le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

Des ateliers en groupe de 4 à 6 personnes, répondants aux besoins des bénéficiaires, ont été mis en place afin de développer des techniques d'apprentissage et de favoriser l'échange entre participants.

En collaboration avec La Poste, des ateliers « Création de l'identité numérique » sont réalisés. La prise de contact avec notre intervenante permet également de dédramatiser l'examen du code de la route. Aujourd'hui, il est obligatoire d'avoir une identité numérique pour débloquer le CPF.

Depuis mars 2025, avec ma collègue Lemoine Géraldine (SAAD), nous avons mis en place des ateliers mixtes VMR-SAAD afin d'échanger sur les emplois et formations dans le domaine de l'aide à la personne pour les personnes intéressées.

Les modalités de travail mises en œuvre avec les services du Département (Territoires d'action sociale et services de la DILE) (Description, périodicité, atouts, limites...)

Dès la réception des prescriptions validées par les services du Département, le participant est convoqué sur le site le plus proche de son domicile pour lui présenter le dispositif ainsi que le contrat d'engagement. Si ce dernier accepte d'intégrer l'action, une fiche de retour de prescription est transmise au prescripteur et à la direction de la cohésion sociale et du logement.

Un travail de collaboration est engagé avec les responsables du territoire d'action sociale et les référent(e)s du Département.

Les données quantitatives relatives à la mise en œuvre de l'action à travers le tableau de suivi sont transmises chaque mois au Département.

En cas de manquement aux engagements d'insertion, un signalement est transmis au référent du bénéficiaire et, si nécessaire, à la direction de la cohésion sociale et du logement.

Pour le territoire des Cinq Vallées (APFE) :

Dès la réception des prescriptions validées par les services du Département, le participant est convoqué sur le site le plus proche de son domicile pour lui présenter le dispositif ainsi que le contrat d'engagement. Si ce dernier accepte d'intégrer l'action, une fiche de retour de prescription est transmise au prescripteur et à la direction de la cohésion sociale et du logement.

En cas de manquement aux engagements d'insertion, un signalement sans délai est transmis au responsable territorial de la cohésion sociale et du logement.

Sur le plan du suivi administratif, les données quantitatives sont transmises chaque mois au Département via le tableau de suivi mis à disposition. Les feuilles d'émargement des participants sont désormais systématiquement envoyées par mail aux prescripteurs concernés. Des échanges réguliers ont également lieu avec les référents de parcours afin d'ajuster les accompagnements, de déterminer les suites possibles et de suivre l'évolution des situations individuelles. Les absences répétées ou les manquements aux engagements sont communiqués aux référents ainsi qu'au responsable territorial en charge de la cohésion sociale et du logement, garantissant ainsi une coordination efficace entre tous les acteurs du dispositif.

Durant cette année 2025, plusieurs réunions ont été proposées et les référentes y ont participé :

- Le 25 février 2025, réunion avec le Département afin de présenter la plateforme DORA.
- Le 25 avril, le 23 mai, 17 juillet, 05 septembre 2025 : réunion afin de préparer la journée européenne de mobilité ainsi que la mise en place de la plateforme mobilité avec Mr Laurent Elie.
- Le 30 avril 2025, réunion en visio avec Mme Bailleul Stéphanie sur l'accès à Ameli.
- Le 05 juin 2025, comité de suivi avec Mme Dorothée Damay.
- Le 26 juin 2025, réunion de préparation du forum avec Mme Leriche Nathalie.
- Le 15 octobre, réunion en visio SME.

Pour le territoire Somme Santerre (Coach Carrière) :

Nous avons organisé à plusieurs reprises des réunions de présentation des dispositifs mobilité au sein des MDSI du territoire, auprès des référentes RSA et assistantes sociales.

Nous avons participé à tous les forums organisés par le Département (semaine RSA, Ose ton avenir...).

Nous avons eu une réunion le 25 février à la MDSI de Roye, afin d'échanger avec les différents acteurs du territoire sur comment développer des solutions de mobilité.

Nous avons animé un atelier collectif auprès des référentes RSA du Département le 26 juin, qui leur a permis de découvrir la plateforme Prépacode et de repasser l'examen du code de la route.

Nous avons organisé deux journées dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité, à Roye et à Ham. En amont, une réunion de préparation a été menée avec le service insertion, logement et emploi, le territoire d'action sociale ainsi qu'avec plusieurs partenaires du territoire (France Travail, la Communauté de Communes, le Centre Social).

Nous avons mis en place avec Madame Billore Aurélie des permanences hebdomadaire à la MDSI de Roye (entretiens individuels, ateliers collectifs, présentations, permanence plateforme mobilité).

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

Sur le 1^{er} trimestre 2025, l'action a été présentée aux bénéficiaires sous forme d'information collective mensuelle par groupe de 12 personnes et plus. Il n'est pas toujours facile pour un bénéficiaire ne maîtrisant pas la langue française de s'intégrer individuellement dans un groupe déjà avancé dans la formation.

Le but est de créer plus facilement des groupes de travail et de faciliter les intégrations et sorties mais également de poser une tripartite (Réfèrent / bénéficiaire / formateur).

Chaque mois, une invitation avec les dates d'informations collectives et le tableau des bénéficiaires convoqués ont été transmis aux référents sociaux. Seule une référente a fait le déplacement.

Les modalités de travail mises en place avec les référents RSA mandatés par le Département (*Description, régularité, atouts, limites*) :

Des échanges très réguliers ont lieu avec les référents RSA, que ce soit par mail, par téléphone ou en présentiel :

- Afin de faire le point sur le parcours des personnes orientées et accompagnées ;
- Pour signaler toute absence ou tout manquement aux engagements ;
- Afin de déterminer la suite des parcours d'accompagnement ;
- Pour mettre en place des réunions de travail et de suivi permettant de faire évoluer l'action.

Des réunions de présentation sont organisées régulièrement auprès des référents du Département, au sein des MDSI du territoire. Cela permet de relancer et relayer l'information sur les dispositifs mobilités existants.

Les difficultés rencontrées pour l'atteinte des objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Pour le territoire des Cinq Vallées (APFE) et Somme Santerre (Coach Carrière) :

- S'adapter aux personnes qui ont des troubles cognitifs : créer des outils qui soient adaptés à chacun (certaines personnes ne savent ni lire, ni écrire, d'autres sont atteintes de troubles dys). Il est à noter que ce sont le plus souvent des personnes qui sont réellement motivées, ce qui est d'autant plus frustrant. Pouvoir allonger le temps de suivi des 6 mois nous paraît primordial. Nous avons des personnes qui ont des difficultés mais souhaitent continuer l'accompagnement.
- Nous avons aussi des personnes qui attendent ou vont avoir un nouveau né, et pour qui cela est très difficile de pouvoir concilier la vie personnelle et l'apprentissage du code de la route, une autre prescription est souhaitée pour ces cas-là.
- Nous accompagnons des personnes confrontées à des difficultés personnelles importantes, exprimant souvent le besoin d'être écoutées. Dans ces situations, nous adoptons une posture bienveillante et conciliatrice, afin de soutenir au mieux les bénéficiaires et de les encourager à poursuivre leur parcours sans renoncer.
- Les problèmes de connexion internet : parfois, certains n'ont pas travaillé le code car ils ont des

problèmes de connexion (nous leur demandons pourtant lors de la signature du contrat d'engagement de pallier à cela en faisant du partage de connexion, en allant chez leurs proches...mais très souvent ceci n'est pas respecté). Ils peuvent poursuivre l'apprentissage à partir du livre qui leur est proposé, mais cette solution n'est que provisoire car il faut qu'ils puissent s'entraîner à l'épreuve de l'examen du code de la route. Nous leur proposons aussi de se rendre dans une médiathèque (ou autre structure pouvant mettre à disposition un ordinateur aux bénéficiaires, selon le secteur), afin qu'ils puissent continuer de travailler le code.

- De manière générale, des difficultés sont régulièrement rencontrées dans la récupération des documents administratifs nécessaires (CNI, justificatif de domicile, JDC, ASSR, etc.). Certains bénéficiaires ont perdu ces documents ou ne les ont plus en leur possession. Ils doivent alors engager des démarches : renouvellement de la carte d'identité, recensement et réalisation de la journée d'appel, etc. Ces étapes administratives mobilisent un temps conséquent, au détriment de l'apprentissage du code de la route, et entraînent un retard dans la constitution du dossier et la demande du numéro NEPH.
- Certains participants de moins de 25 ans sont orientés sur le dispositif pour l'apprentissage du code de la route, sans avoir fait au préalable leur Journée d'Appel et de Citoyenneté.
- Selon certaines situations, les 6 mois d'accompagnement ne suffisent pas à réaliser toutes les démarches (notamment en cas de suspension ou d'annulation de permis, pour les jeunes de moins de 25 ans n'ayant pas leur ASSR ou leur attestation JDC, etc).
- Certaines personnes sont très souvent absentes, et ne travaillent pas suffisamment sur le Prépacode, ce qui freine leur apprentissage et ne leur permet pas de passer l'examen dans les temps et d'atteindre l'objectif fixé.
- Des prescriptions reçues sont restées sans réponse durant plusieurs mois car les bénéficiaires ne répondent pas et/ou ne se présentent pas aux rendez-vous fixés. Il est courant de devoir convoquer les bénéficiaires orientés sur le dispositif deux voire trois fois avant qu'ils ne se présentent à la convocation. Dans ces cas-là, nous pouvons mettre en place avec le référent RSA un entretien tripartite ce qui, la plupart du temps, motive le bénéficiaire à se présenter en rendez-vous.
- Certaines personnes arrivent en fin de parcours avec des difficultés bancaires. Elles n'ont pas les moyens de payer le passage à l'examen (30 euros). Cela représente un coût élevé pour leur budget. Ces personnes reportent régulièrement leur examen de code à plus tard. Ces difficultés financières concernent également le financement des heures de conduite : en l'absence d'aides mobilisables, les bénéficiaires ne disposent que rarement de solutions alternatives, l'auto-financement ou le recours à un prêt étant, pour la majorité, inenvisageables.
- Il peut être difficile de trouver un véhicule à un tarif raisonnable dans un garage. Il faut également trouver un garage qui accepte de bloquer un véhicule pendant l'institution du dossier de demande d'aide financière.
- Nous faisons également face à une difficulté croissante : l'addiction. En effet, nous accompagnons de plus en plus de personnes confrontées à des dépendances, notamment à l'alcool et/ou aux stupéfiants. Le plus souvent, cet accompagnement intervient à la suite d'une suspension ou d'une annulation du permis de conduire.
- Nous accompagnons actuellement plusieurs personnes en annulation de permis. Ces accompagnements sont difficiles à mettre en œuvre, de part le manque de moyens financiers. Lorsque les personnes sont en annulation de permis, elles doivent tout payer eux-mêmes : les tests

psychotechniques, les analyses, la commission médicale, les heures de conduite. Aucune aide ne peut leur être attribuée.

- Le manque de confiance en soi constitue également une difficulté fréquemment rencontrée. Il représente un frein important à l'inscription à l'examen du code de la route pour de nombreux bénéficiaires. Cette problématique nécessite un travail régulier, que nous menons déjà en entretien individuel. Afin de renforcer cet accompagnement, nous abordons également cette thématique lors des ateliers collectifs. Pour les personnes les plus anxieuses, des exercices de sophrologie sont mis en place.

Pour le territoire d'Amiens (Amiens Avenir Jeunes) :

- La durée trop courte des parcours pour un grand nombre de bénéficiaires.
- Les problèmes financiers qui ne permettent pas de s'inscrire à l'examen.
- Les problèmes de connexion internet qui entravent la connexion à l'outil Kopilote et retardent la progression.
- Depuis mars 2025, il n'est plus possible de passer son examen du code de la route avec une carte d'identité périmée, la prolongation de 5 ans ayant été annulée pour les examens.
- Le manque de retour aux invitations envoyées aux prescripteurs.
- Les freins liés à l'administratif pour les bénéficiaires en annulation de permis. Les tests psychotechniques et la commission médicale ayant un coût trop élevé pour les bénéficiaires.
- Les addictions à l'alcool et aux stupéfiants de certains bénéficiaires.
- Avoir la possibilité de mettre des tablettes à disposition des bénéficiaires qui ne sont pas équipés d'ordinateur et qui n'ont pas un téléphone leur permettant de se connecter.

Quelles sont les pistes d'amélioration/d'évolution de l'action pour 2026 ?

Au terme de cette année 2025, nous avons pu constater qu'il est nécessaire aujourd'hui d'accompagner nos participants vers de la location de véhicule (via par exemple la Région ou encore Wimoov) car l'acquisition d'une voiture est de plus en plus onéreuse. En effet, entre le coût de l'achat (les prix ont considérablement augmenté), le montant de l'assurance, des réparations, du carburant. Ces dépenses peuvent être difficiles à gérer pour les personnes accompagnées. La location peut être une première solution le temps que la personne retrouve une situation plus stable et solide.

Au regard des freins liés à l'utilisation de substances illicites, il est envisagé de faire davantage de prévention, par l'intermédiaire des bénévoles de la sécurité routière, mais également en faisant intervenir l'association « France addictions ».

Il est également prévu de développer l'appel au partenariat, notamment pour une meilleure connaissance de l'action sur le territoire.

Nous pourrions également proposer des ateliers de préparation mentale pour la confiance en soi, la gestion du stress pour le passage de l'examen, accompagner aux changements de comportements (covoiturage, sensibiliser et communiquer davantage).

L'augmentation du temps d'accompagnement sur l'action permettrait de faciliter l'accompagnement des publics en difficultés (troubles dys, personnes ne maîtrisant pas complètement la langue française).

Le développement de modalités d'accompagnement hybrides, combinant davantage le présentiel et la visioconférence, pourrait répondre plus efficacement aux contraintes des participants (problèmes de mobilité, garde d'enfants, contraintes professionnelles...), tout en maintenant un rythme de travail régulier.

L'objectif est de faciliter la poursuite du parcours afin de répondre aux besoins des bénéficiaires, tout en veillant à ce que le code de la route ne constitue pas une finalité en soi. Il serait pertinent de garantir une continuité de l'accompagnement, notamment en proposant des solutions de financement permettant au bénéficiaire d'aller jusqu'à l'examen de conduite, voire à l'acquisition d'un véhicule. Cependant, le temps limité du parcours, généralement de six mois à un an, ne permet pas toujours d'atteindre cet objectif de mobilité durable et pérenne.

Permettre aux personnes ayant obtenu le code de poursuivre leur formation conduite sur l'auto-école sociale d'Amiens Avenir Jeunes (à leur demande). Certains bénéficiaires ne remplissent pas les conditions administratives leur permettant d'obtenir un financement pour la conduite et abandonne leur projet permis de conduire.